



Guéret, le 25 juin 2018

Communiqué de presse

Situation de Monsieur Noor Deen ESSAK

Madame Magali DEBATTE, Préfète de la Creuse, souhaite apporter les précisions suivantes concernant la situation de Monsieur Noor Deen ESSAK, ressortissant soudanais accueilli à Faux-la-Montagne depuis décembre 2017, au titre d'une procédure de demande d'asile.

Monsieur Noor Deen ESSAK est présent sur le territoire français après l'exécution d'une précédente décision de transfert vers l'Italie le 17 octobre 2017.

Il est entré irrégulièrement sur le territoire français le 19 octobre 2017 et s'y est maintenu sans être muni des documents et visa exigés par les textes en vigueur.

L'intéressé a sollicité son admission au séjour au titre de l'asile le 9 novembre 2017 auprès du guichet unique à la préfecture de la Haute-Vienne.

À l'issue de l'instruction en procédure DUBLIN, régulièrement menée par la préfecture de la Haute-Vienne, il ressort que la demande d'asile de Monsieur ESSAK relève toujours des autorités italiennes.

Un nouvel arrêté de transfert vers l'Italie lui est donc notifié ce jour par les services de la Gendarmerie de Royère-deVassivière.

Il dispose de 7 jours pour déposer un recours devant la juridiction administrative compétente.

